

contre le licenciement d'Alain Clavaud, de l'usine Dunlop de Montluçon, pour avoir raconté sa vie de travailleur de nuit à un journaliste de *L'Humanité*.

Vie politique.

Elle appelle à voter pour les listes de gauche afin de défendre les droits acquis depuis 1981. Elle critique le principe d'un « secrétariat d'Etat aux droits de l'Homme ».

Terrorisme.

A la suite de plusieurs attentats meurtriers à Paris, elle insiste sur le fait que la riposte au terrorisme doit se mener dans le cadre des lois de la République et le respect de l'Etat de droit.

Fraternité.

Avec plus de 150 organisations de sensibilité et nature très différentes, elle signe un Appel contre le projet de loi portant réforme du Code de la nationalité.

Manifestations étudiantes.

Elle prend l'initiative d'une commission d'enquête sur les violences policières qui ont notamment causé, en décembre, la mort de Malik Oussekine, et demande, avec le Comité des familles et de solidarité avec les victimes, que soit menée jusqu'au bout la recherche de la vérité.

1987

Fraternité.

Les organisations signataires de l'Appel pour le retrait du projet de loi réformant le Code de la nationalité, réunies au siège de la LDH, décident d'organiser une manifestation nationale à Paris, qui réunit 20 000 personnes. Yves Jouffa, président de la LDH, accompagné de Danièle Lochak, professeure de droit, membre du Comité central de la LDH et présidente du Gisti, est auditionné en octobre par la Commission nationale constituée par le gouvernement.

Armée.

La LDH, avec la Licra et le Mrap, exprime ses inquiétudes sur la défense des valeurs républicaines dans l'enseignement donné dans les écoles



Françoise Seligmann: un demi-siècle de combats pour les libertés



Article paru dans *H&L* n° 128 (supplément, déc. 2004), p. 82-83. F. Seligmann est décédée en 2013.

On a beau savoir que Françoise Seligmann, engagée au sein de la LDH depuis le début des années 1950, a été le témoin et l'actrice d'un demi-siècle de lutte pour la liberté, le premier tome de ses mémoires (1940-1954), *Liberté, quand tu nous tiens...*⁽¹⁾, surprend par la richesse des épisodes qu'il restitue et la variété des figures, anonymes ou célèbres, qu'il fait revivre. Gilles Manceron l'a rencontrée en 2003.

Gilles Manceron : Peut-on dire que c'est la défaite de 1940 et les premières persécutions antijuives du régime de Vichy qui ont fait basculer votre vie vers le combat pour les libertés ?

Françoise Seligmann : Assurément. En 1940, j'ai 20 ans, je n'ai pas encore substitué à mon prénom d'état civil, Claude, le prénom qui me sera donné pendant la Résistance, et je m'oriente, après une année de « khâgne », vers l'Ecole normale supérieure de lettres et une carrière d'enseignante. Je suivais alors les traces de ma mère, Laure Beddouckh, professeure au collège Michelet de Marseille, en même temps que chroniqueuse féministe au quotidien *Le Petit Provençal*. Brusquement, la guerre va tout bouleverser. Jusque-là, j'étais tout entière absorbée par mes études, sans grande culture politique (bien que ma mère, qui avait la « *tripe républicaine* », ait milité pour le Front populaire), et c'est le spectacle humiliant de la débâcle, auquel j'ai assisté sur la route de Bordeaux à Biarritz, où fuyaient les derniers éléments de l'armée française, qui m'a plongée brutalement dans d'autres préoccupations.

L'occupation nazie va bouleverser ma vie, comme elle l'a fait pour la plupart des camarades avec lesquels je me suis retrouvée dans la Résistance. Peu après mon retour à Marseille, en octobre 1940, ce fut le statut des juifs promulgué par Vichy qui a eu pour conséquence que ma mère fut chassée de son poste d'enseignante et, un peu plus tard, les premières rafles qui frapperont plusieurs de mes cousins. Tout cela m'a précipitée dans l'action, une action individuelle d'abord, puis organisée dans un réseau de résistance. Ces années ont fait de moi une inconditionnelle de la liberté. Elles m'ont poussée à jamais vers des formes d'action collective, telles que je les

poursuivrais en adhérant à la Ligue des droits de l'Homme en 1953 avec mon mari, François-Gérard Seligmann, qui avait connu, lui aussi, la Résistance.

Vous dites qu'en période de fascisme, les êtres humains deviennent imprévisibles.

C'est ma conviction. A Marseille, en 1940, des collègues de ma mère, militants du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, ne lui ont exprimé que quelques mots rapides de compassion, soigneusement choisis pour éviter de porter un jugement sur le nouveau régime. A ma grande déception, ils n'étaient préoccupés que par l'idée de prendre des distances avec des amis juifs qui pourraient les compromettre et nuire à leur carrière... A l'opposé, une femme comme Germaine Poinsot-Chapuis, femme de droite, avocate catholique, animatrice de la Ligue pour le droit des femmes, qui était l'association rivale de celle animée par ma mère, l'Union française pour le suffrage des femmes, a pris des risques énormes pour aider ma mère, aussi bien lorsqu'elle a perdu son emploi que lorsqu'elle fut arrêtée par une rafle, un peu plus tard. La période de l'Occupation a vu coexister des comportements complètement opposés, que l'on n'aurait pas pu deviner en connaissant les individus en temps de paix. Prenons le cas de ces paysans du Forez, les Bellet, chez qui nous allions en vacances avant-guerre, qui, dès l'été 1940, nous ont glissé : « *Ne vous laissez pas faire. Nous sommes là pour vous aider* », et qui ne cesseront effectivement de nous aider dans les années qui suivirent. D'abord, en nous ravitaillant (à l'époque, il y avait un véritable fossé entre les Français des villes et ceux des champs), puis en prenant des risques énormes en aidant la Résistance. Ou encore, celui de cette camarade d'étude, la plus réservée de toutes, qui, lorsque je la retrouvais par hasard, peu

(1) Fayard, 2000. Le deuxième tome 2 est paru en 2003 chez le même éditeur.

après la défaite, en Haute-Savoie où elle habitait, m'avait dit: «*Je crois que tu es d'origine juive. Nous ne savons pas ce qui va arriver. Mon père a un jardin sur la frontière franco-suisse. Tu seras la bienvenue si tu as besoin d'aide.*» C'est grâce à elle que j'ai pu organiser une filière vers la Suisse qui a permis de sauver des dizaines de vies de réfugiés.

Il y a eu, comme cela, des milliers d'actes de courage de la part de gens dont le passé ne le laissait pas supposer. Je repense aussi au pasteur Roland de Pury, citoyen suisse, originaire d'une famille aisée de Neuchâtel, qui exerçait son ministère à Lyon, au temple de la rue de la Lanterne, qui prit aussitôt des risques énormes et que l'engagement dans la Résistance fit incarcérer au fort de Montluc. Il fait partie, pour moi, de ces vrais héros que l'histoire a oubliés.

C'est pour cela qu'il est impossible d'organiser une résistance en temps de paix. En mai 1958, quand Pierre Joxe m'invita à rencontrer quelques camarades qui voulaient organiser la résistance en prévision d'un coup d'Etat, je m'efforçais de freiner leur enthousiasme en leur expliquant que c'était peine perdue, pour la bonne raison qu'il est impossible de prévoir qui tiendra et qui cédera. Et j'avoue qu'un peu plus tard, siégeant au bureau exécutif du Parti socialiste, il m'est arrivé parfois, pendant des séances particulièrement ennuyeuses, de m'amuser à passer en revue les présents en me demandant lesquels, en août 1940, auraient voté les pleins pouvoirs à Pétain : mais j'étais toujours incapable de décider...

Dans quelles conditions avez-vous adhéré à la Ligue des droits de l'Homme ?

C'était en 1953, lors de l'affaire Finaly. Le docteur Finaly et sa femme, juifs autrichiens, avaient fui le nazisme pour se réfugier en France où sont nés leurs deux fils, Robert, en 1941, et Gérald, en 1942, qu'ils avaient souhaité éléver dans la religion juive. Les deux parents sont arrêtés en février 1944, dans la commune de La Tronche, près de Grenoble, où ils s'étaient installés, et déportés à Auschwitz. Ils avaient auparavant confié à des amis sûrs l'adresse de deux tantes paternelles, demeurant en Nouvelle-Zélande, à qui, lorsqu'elles chercheront, après la guerre, à retrouver la trace des enfants, le maire de la commune répond: «*Le plus cher désir de votre frère était que vous preniez ses enfants en cas de malheur.*» Mais, entre-temps, mademoiselle Brun, la directrice de la crèche municipale de Grenoble, qui les avait sauvés en les cachant, entreprit de les faire baptiser et de s'en faire attribuer la garde. Le conflit dura huit ans. En 1952, quand la cour d'appel de Grenoble décida de restituer les deux enfants à leur famille, cette personne refusa de se soumettre, et cacha les enfants (âgés de 7 et 8 ans) sous de fausses identités, avec la complicité de couvents et pensions religieuses, jusque dans l'Espagne franquiste.

J'avais une raison personnelle de m'engager dans cette cause, aux côtés de l'un des avocats de la

famille Finaly, maître David-Lambert, membre du Comité central de la LDH, avec qui nous organisions des réunions publiques et lancions des pétitions: je conservais le souvenir d'un groupe d'une trentaine de juifs allemands en gare d'Annemasse, que je n'avais pas réussi à convaincre de me laisser sauver leurs enfants, car ils craignaient que ceux-ci soient baptisés malgré leur volonté. C'était des réfugiés qui s'étaient fait prendre par les gendarmes français en tentant de passer en Suisse. Parmi eux, une dizaine d'enfants entre 4 et 12 ans. J'avais réussi, avec l'aide de passants ameutés, à faire honte à l'officier qui commandait le convoi et obtenu de lui qu'il me confie les enfants, mais les parents n'avaient pas voulu, et j'étais revenue effondrée et furieuse contre la religion aveugle, intégriste, plus exigeante que l'amour des enfants et de la vie, qui était devenue mon ennemie mortelle. Or, je voyais dans l'attitude de mademoiselle Brun la justification de la décision désespérée de ces gens, qui m'avait révoltée à l'époque. Ces deux intégrismes antagoniques me scandalisaient dans la mesure où l'un et l'autre refusaient de respecter la liberté des enfants. Si la directrice de la crèche de Grenoble avait le dernier mot, cela contredisait mes arguments à ces familles marchant vers la mort, qui ne m'avaient pas écoutée. Suite à nos efforts et à ceux de la Ligue des droits de l'Homme, la cour d'appel de Grenoble ordonna le 11 juin 1953, dans un arrêt cette fois définitif, la restitution des enfants à leurs familles. L'intégrisme religieux, alors encore tout-puissant en France, s'est trouvé finalement vaincu. C'est au cœur de ce combat, qu'au sortir d'un meeting salle Wagram, qui avait dégénéré en bagarre, que François-Gérard et moi avons demandé à maître David-Lambert de présenter notre adhésion à la LDH.

Quand vous présentez votre livre, vous faites le lien entre votre combat de la Résistance et celui contre le racisme aujourd'hui. Est-ce comparable ?

Le contexte est différent, mais la cause est la même. On ne peut faire vivre les valeurs pour lesquelles nous avons combattu dans la Résistance qu'en prenant aujourd'hui pour cible le racisme, les discriminations et les injustices de toutes sortes à l'égard des résidents étrangers et sans-papiers, telles qu'on les connaît aujourd'hui. Il est vrai que la Résistance était diverse, et une partie de nos compagnons de combat n'étaient animés que par une aspiration patriotique: je repense à l'un d'entre eux, l'un des plus courageux, que je devais revoir à intervalles réguliers, lorsqu'il repassait par Paris; il avait fait la guerre d'Indochine, puis la guerre d'Algérie; nous n'étions plus dans le même camp. Mais, pour tous ceux d'entre nous qui, comme notre chef Claude Bourdet, mettaient le combat contre le fascisme et pour la République et ses valeurs au cœur de leur engagement, il est naturel que celui-ci se prolonge aujourd'hui au sein de la Ligue des droits de l'Homme. ●

militaires, en présence de deux professeurs d'Aix-en-Provence injustement sanctionnés, Claude Maignant et Roland Warion.

Libertés.

Le rapport de la commission constituée à l'initiative de la LDH en 1986 est publié à La Découverte. La LDH demande des sanctions exemplaires, la dissolution du peloton voltigeur motoporté et l'application du règlement interdisant les tirs tendus de grenades lacrymogènes.

Droits des étrangers.

Avec la Cimade, la LDH estime intolérable la pratique de plus en plus systématique de l'expulsion d'étrangers, en vertu de la procédure d'urgence absolue.

Nouvelle-Calédonie.

Constatant des atteintes aux libertés individuelles et collectives, elle met en garde le gouvernement contre une politique qui porte en germe de graves violences. Elle proteste contre les poursuites contre Yeweine Yeweine.

Droits des femmes.

Elle s'élève vigoureusement contre les lois qui frappent les femmes en Iran.

1988

Nouvelle-Calédonie.

La LDH constitue une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles 25 personnes ont trouvé la mort à Ouvéa.

Vie politique.

Elle appelle à voter au second tour en faveur de François Mitterrand.

Droits sociaux.

Elle renouvelle sa demande au Parlement de la création d'un minimum de ressources (RMI), sans discriminations, dans le cadre d'une politique globale de lutte contre la pauvreté.

Libertés.

Elle participe aux manifestations contre l'attentat visant le cinéma parisien qui projetait *La Dernière Tentation du Christ* de Martin Scorsese.

Droits des femmes.

Elle proteste contre les pressions exercées envers